

MUNICIPALITÉ TABARKA

INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES COMMUNES PARTENAIRES DU PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE

Tunis 2020

Le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques : Aïn Sobh-Nadhour, El Marja, Fondouk Jedid-Seltène , Hammam Chatt, Menzel Abderrahman, Nabeul, Sidi Bourouis et Tabarka.

L'accompagnement fourni vise aussi bien les conseils et administrations municipaux que les organisations locales de la société civile, en particulier les organisations de femmes.

L'appui du PLMI inclut une assistance technique et financière au développement de services municipaux sexo-spécifiques, y compris par le biais de projets pilotes, en collaboration avec les femmes et/ou organisations de femmes.



Municipalité Tabarka

**INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE
PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES
MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES
COMMUNES PARTENAIRES DU
PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP
MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE**

Tunis 2020

ABREVIATIONS

AMC Affaires mondiales Canada

CCL Code des collectivités locales

CILG-VNG International Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante

CNP-EGAL Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales

CPSCL Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales

ESC Équipements socio-collectifs

FCM Fédération canadienne des municipalités

FNVT Fédération nationale des villes tunisiennes

HLM Habitations à loyer modéré

MFES Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors

PIC Programmes d'investissements communaux

PLMI Programme « Pour un leadership municipal inclusif en Tunisie »

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
1. Cadre général et objectifs de l'inventaire	9
1.1. Cadre général	9
1.2. Objectifs de l'inventaire	10
2. Méthodologie	11
2.1. Approche juridique : La notion de service public dans le CCL	12
2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux	13
2.2.1. Sur la notion de genre	13
2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal	14
2.2.3. Évaluation des services municipaux	15
2.3. Approche opérationnelle	15
3. Constats et recommandations	17
3.1. Services municipaux	17
3.1.1. Constats	17
3.1.2. Recommandations	21
3.2. Équipements socio-collectifs	22
3.2.1. Constats	26
3.2.2. Recommandations	22
3.3. Équipements socio-économiques	23
3.3.1. Constats	23
3.3.2. Recommandations	23
3.4. Jardins, espaces verts et places	23
3.4.1. Constats	23
3.4.2. Recommandations	24
Conclusion	25
Bibliographie	26
Tableau d'inventaire	27

INTRODUCTION

La Constitution tunisienne adoptée en 2014 a consacré le principe de la décentralisation et de la libre administration par les collectivités locales de leur territoire. Celles-ci, qu'elles soient communes, régions ou districts, sont appelées à jouer un rôle central et à gagner en importance en tant que producteur et gestionnaire de services et d'équipements publics ainsi qu'en tant que courroie de transmission et d'interprétation des besoins et aspirations des citoyen(ne)s.

Or, l'opérationnalisation progressive de la décentralisation s'accompagne, dans le cas de près de 200 communes, de l'intégration de nouveaux territoires – en application de la décision de communalisation intégrale du territoire national. Les nouveaux besoins créés par cette décision et ses applications appellent à questionner avec acuité la qualité et le nombre de services municipaux fournis par la commune, les espaces publics sous sa responsabilité, même partagée, la couverture actuelle des territoires en matière d'équipements socio-collectifs (ESC), les développements et ajustements à apporter aux modes de programmation des équipements, la mobilisation et l'optimisation des ressources financières et l'harmonisation des mécanismes de financement des collectivités locales à la lumière des directives de planification sectorielle qui orientent les ministères vers la programmation d'équipements publics dans le cadre du budget de l'État.

La planification communale est, quant à elle, coordonnée par la Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL) qui conduit le processus d'élaboration des Programmes d'investissements communaux (PIC) en prenant appui sur un diagnostic territorial et financier participatif et inclusif envers les besoins spécifiques des différents groupes de la société.

Comme le souligne la Note d'orientation sur la programmation des équipements socio-collectifs, élaborée à Tunis par le Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG-VNG International) et la CPSCL en appui au Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE), en 2018, les programmes annuels d'investissement (PAI), base annuelle des PIC, ont faiblement intégré les ESC et vont se heurter dès 2020 à l'entrée en vigueur des réformes de la décentralisation et de l'urbanisme à travers l'application pleine des Codes des collectivités locales (CCL) et de l'urbanisme. Il va sans dire que cette période impliquera des mutations profondes dans la réalisation et la gestion des ESC, toutes phases incluses.

Par ailleurs, la nouvelle Constitution prévoit l'obligation pour l'État de veiller à garantir la représentativité des femmes et la parité hommes/femmes dans les assemblées élues. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et des Seniors (MFFES), en application au décret n°2016-626, paru le 25 mai 2016, a mis en place un « Conseil des pairs » (dont les membres représentent différents ministères

et la société civile) en vue d'intégrer l'approche genre dans « la planification, la programmation, l'évaluation et le budget afin d'éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et de concrétiser l'égalité des droits et devoirs entre eux » (décret n°2016-626). Ce Conseil des pairs œuvre pour l'élaboration et le suivi de l'exécution d'un plan national de l'approche genre.

Or, malgré ces nouveaux dispositifs, l'implication des femmes dans le travail des communes portant sur l'élaboration et/ou l'évaluation des services demeure très peu documentée.

Dans ce contexte, le recours à l'inventaire des services municipaux s'est imposé comme première phase d'état des lieux pouvant renseigner sur le degré d'implication des femmes dans la vie communale et la prise en compte de leurs besoins dans l'élaboration et l'accès aux services fournis par les communes tunisiennes. Le présent document qui concerne la commune d'El Marja, s'insère dans le cadre d'un inventaire plus global incluant les huit communes partenaires du Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI).

I. Cadre général et objectifs de l'inventaire

1.1. Cadre général

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et CILG-VNG International ont convenu de mettre en œuvre le PLMI, avec l'appui des Affaires mondiales Canada (AMC).

Le PLMI s'est fixé comme priorité l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans la gestion des affaires locales au sein de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances nationales et ce à travers le Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales (CNP-EGAL). Les diverses interventions ont érigé comme élément fondamental, et pilier de l'action, cette priorité qui est intégrée au renforcement de capacités des intervenants clés afin de développer des outils genrés et de documenter les bonnes pratiques et leçons apprises duplicables et partageables.

D'une durée de 40 mois (2018-2022), le PLMI a pour objectif d'assurer aux citoyennes et femmes leaders (élues et porteuses de changement) plus d'influence dans la gestion des affaires locales en Tunisie. Pour ce faire, le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes du Nord en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques et ce au profit des conseils municipaux, des administrations communales ainsi que des organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes. Le PLMI appuie les communes suivantes :

- Aïn Sobh-Nadhour – Gouvernorat de Jendouba ;
- El Marja – Gouvernorat du Kef ;
- Fondouk Jedid-Seltène – Gouvernorat de Nabeul ;
- Hammam Chatt – Gouvernorat de Ben Arous ;
- Menzel Abderrahman – Gouvernorat de Bizerte ;
- Nabeul – Gouvernorat de Nabeul ;
- Sidi Bourouis – Gouvernorat de Siliana ;
- Tabarka – Gouvernorat de Jendouba.

Des projets pilotes municipaux sensibles au genre/aux besoins des femmes, en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme afin de :

- Mieux répondre aux besoins et attentes des citoyennes ;
- Améliorer la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions locales ;
- Renforcer les partenariats entre la commune et les organisations communautaires et privées à l'échelle locale ;
- Capitaliser et diffuser les leçons tirées et bonnes pratiques en matière de gouvernance locale participative et inclusive, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

1.2. Objectifs de l'inventaire

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente mission visant à :

- Définir la notion de service municipal ;
- Rendre compte du mandat général des communes en Tunisie en termes de la livraison de services (i.e. en référant à la loi) ;
- Inventorier les services municipaux fournis par la commune de Tabarka, partenaire du PLMI ;
- Analyser, dans une perspective genre, lesdits services municipaux fournis par la commune ciblée ;
- Élaborer des recommandations susceptibles de renforcer l'intégration du genre dans les services municipaux fournis par la commune de Tabarka.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée est un modèle de processus. Le processus est ici défini comme un ensemble d'activités inter-reliées et menées dans le but d'identifier des recommandations opérationnelles prenant en compte les besoins spécifiques des femmes dans la commune. Pour la récolte de données relatives à notre question, nous avons procédé par une enquête qualitative qui s'est déroulée dans les locaux de la commune.

La visite à la municipalité a eu lieu le 17 Octobre 2019 (en plus d'un entretien individuel tenu à Tunis le 12 septembre 2019) et a consisté en entretiens avec les cinq personnes suivantes, deux fonctionnaires et trois élu(e)s :

- Nejia El Ouerhani, responsable du service d'extraction.
- Hela Khdheyria, présidente de la commission des travaux et de l'aménagement urbain.
- Sana Jemai, première adjointe du maire.
- Hedi Rzeigui, chargé des relations publiques, de l'assistance du conseil et la coordination entre la municipalité et la police municipale.
- Kamel Rjaibi, président de la commission participative et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

L'objectif des interviews était d'une part d'identifier les différentes dimensions de la vie communale, de l'existence et l'accessibilité des services offerts, et d'autre part comprendre les caractéristiques et les causes qui définissent le degré de participation des femmes à la vie communale et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'élaboration des services. Ensuite, un atelier de restitution s'est tenu le 28 décembre 2019 dans un hôtel à Tabarka et a enregistré la participation de représentant.e.s du conseil municipal, de l'administration communale et de la société civile. L'objet étant de discuter des constats et recommandations formulés suite à la première phase de l'enquête et de collecter les recommandations formulées par les différent.e.s intervenant.e.s en vue de les intégrer. Le processus est alors défini à travers la combinaison de constats observables à un ensemble d'intentions spécifiques. Nous avons opté pour la recherche qualitative car elle a pour objectif de « comprendre un phénomène » selon la perspective des sujets ; les observations sont décrites principalement sous forme narrative» (Fortin, 1996, p.368). Ce sont les sujets étudiés qui possèdent des connaissances et des savoirs liés à leurs expériences. Leur point de vue est donc essentiel.

Les services municipaux sont placés sous l'autorité du/de la maire.sse et sont dirigés par le secrétaire général de la mairie. Ils relèvent en général des services de proximité offerts aux habitants de la commune pour pourvoir à leurs besoins de citoyen.ne.s.

Les services offerts varient d'une mairie à une autre selon l'ancienneté de la fondation, le nombre d'habitant.e.s et la dotation financière. Ils sont notamment évoqués dans l'article 241 du CCL qui stipule que « le conseil municipal contribue à l'organisation des activités de la vie sociale, culturelle, sportive et environnementale de la municipalité à travers les services municipaux et les organisations et associations qui travaillent dans les secteurs susmentionnés. »

2.1. Approche juridique: La notion de service public dans le CCL

C'est l'étude du CCL, dans ses articles énumérés de 200 à 244, qui nous permet de définir les champs, territoires, espaces publics, ESC et services relevant de l'action municipale et destinés aux habitant.e.s et usager.e.s.

Ainsi, sont considérés comme biens affectés à l'utilisation directe par le public, de manière non exhaustive :

- les avenues et les rues ;
- les places publiques ;
- les jardins publics ;
- les routes publiques ainsi que leurs dépendances, sauf les routes classées nationales et les autoroutes ;
- tous les biens que la loi désigne comme tels.

L'article 60 considère pour sa part comme relevant du domaine public local et « comme des biens affectés à l'utilisation directe par le public, les places publiques et les jardins publics ».

Notre approche genrée dans l'évaluation de l'accès aux services et de la jouissance des dits services s'appuiera donc sur l'article 75 relatif à la gestion des services publics locaux et stipulant qu'elle obéit aux principes suivants :

- l'égalité entre les usager.e.s et co-contractants du service public ;
- la continuité des prestations ;
- l'adaptabilité ;
- le développement durable ;

- la transparence ;
- la redevabilité ;
- la neutralité ;
- l'intégrité ;
- l'efficacité et la protection des derniers publics ;
- la gouvernance ouverte (Open Gov).

En dehors de la prestation de services [municipaux] et d'équipements de proximité, considérés en vertu de l'article 235 comme relevant des « attributions propres de la commune », nous porterons une attention particulière aux commissions permanentes couvrant obligatoirement les domaines suivants en vertu de l'article 210 :

- les affaires de la femme et de la famille ;
- l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes.

Nous veillerons de même à intégrer le droit d'accès à l'information en vertu de l'article 76 sur supports matériels et dématérialisés de natures différentes en application de la loi organique 2016-22, du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information.

Les attributions propres de la commune consistant notamment en la prestation de services et d'équipements de proximité, les services publics locaux, que créent et gèrent la municipalité. Celle-ci partage de même certaines attributions, énumérées dans l'article 243, l'autorité centrale.

En matière d'établissements sanitaires et éducatifs, le transfert d'attributions sera mentionné sans pour autant entrer dans la programmation sensible au genre, mais uniquement en termes d'accessibilité et de besoins exprimés.

2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux

2.2.1. Sur la notion de genre

La notion de genre ne signifie pas uniquement que les femmes soient façonnées en tant que telles par le biais de processus socioculturels ; elle comprend également que les hommes le sont aussi. Cette notion ne nie pas non plus l'existence d'une prédisposition biologique contribuant à l'adoption de comportements et à l'établissement des traits de caractère, mais elle expose que la manière dont les personnes sont modelés par la culture, sur la base de cette prédisposition biologique, joue un rôle déterminant dans ce que, dans une société donnée et dans un temps donné, les hommes et les femmes sont, peuvent se permettre d'être, de faire et de réaliser, tout comme cela influe sur leurs aspirations et l'image qu'ils ont d'eux/elles-mêmes.

Pour Butler (2006), le genre se réalise jour après jour à travers les normes et les contraintes et c'est de cette répétition quotidienne qu'il tire son apparente stabilité, cohérence et naturalité qui sert ainsi de base au cadre social hétéro-normatif et hétéro-sexiste.

Proclamer et édicter légalement l'égalité entre femmes et hommes ne débouche pas sur une concrétisation de cette égalité. Même la régulation légale et pratique de l'égalité des chances n'implique pas que l'égalité va se réaliser. Il y a toujours un gouffre entre l'égalité de droit et l'égalité de fait.

Une égalité des femmes et des hommes dans la pratique devrait s'accompagner d'une égalité, et d'une équité, en termes de visibilité et de participation des deux sexes dans la sphère privée et dans la sphère publique. L'égalité des genres ne signifie pas que « les femmes doivent devenir des hommes » mais bien que les femmes doivent jouir des mêmes opportunités et possibilités que les hommes, et que cette fin n'implique pas qu'elles doivent toujours se comporter en fonction de la norme masculine.

Enfin, les femmes – en tant qu'usagères du service municipal – ne constituent pas un groupe homogène ; la notion de genre prend ici en compte le principe d'inter-sectionnalité qui reconnaît que la discrimination des femmes tient à plusieurs facteurs : le sexe, l'âge, le statut marital, la situation économique et géographique etc.

2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal

L'usager.e est défini comme celui/celle « qui a un droit réel d'usage » ou une « personne qui utilise un service public, le domaine public » (Bordone, 2003). L'intérêt pour les femmes en tant qu'usager.e.s se justifie par l'effet des rapports sociaux de sexe sur les possibilités d'accès aux services et partant sur l'égalité entre les citoyen.ne.s en termes d'exercice de leurs droits.

Il n'existe quasiment pas de travaux tunisiens qui s'appuient sur des observations in situ des interactions entre usager.e.s des services publics et les agents qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette approche est pourtant devenue prédominante avec le concept « relation de service » forgé par E. Goffman (1968) qui la définit comme une relation à trois pôles : « les relations de service sont des relations qui se nouent entre des individus, à l'occasion d'une prestation de service, délivrée par les uns (A) à l'intention des autres (B) à propos d'un problème ou d'une réalité (C) sur laquelle on demande à (A) d'intervenir ».

L'intérêt de cette approche, privilégiant les observations ethnographiques, réside dans ce qu'elle permet de dépasser le simple constat d'inégalités d'accès attestées par des données statistiques, pour permettre de saisir les contraintes institutionnelles pesant sur le travail des agents en contact avec le public et de mettre au jour les rapports de domination qui s'installent lorsqu'on a affaire à des citoyen.ne.s/usager.e.s jugé.e.s difficiles.

2.2.3. Évaluation des services municipaux

La participation des usager.e.s dans l'évaluation des services publics à travers les enquêtes de satisfaction s'impose pour mieux cibler ces politiques. Or, comme le souligne Siblot (2005), c'est le/la citoyen.ne standard qui est pris.e en compte comme étalon dans les enquêtes sur la satisfaction des usager.e.s de l'administration. Les populations défavorisées sont exclues du fait de certaines spécificités, à savoir leur relation de prise en charge avec les institutions et leur mode de vie marginal qui les rend inaccessibles par des procédés d'enquête standard (Siblot, 2005).

Si l'on considère l'accessibilité des citoyennes et des citoyens aux services municipaux et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes comme l'un des piliers des politiques publiques menées et promues par l'État, l'on accepte par là même le recours aux méthodes et outils d'évaluation des politiques, nommée aussi recherche évaluative se caractérisant par « le recours aux méthodes de recherche des sciences sociales pour apprécier les effets des politiques vues comme des processus d'action spécifiques » (Suchman, 1967).

Il s'agit ici d'évaluer :

- les moyens ; en s'assurant que les moyens prévus ont été mis en place dans l'espace et dans le temps (intégration préalable des besoins) ;
- la réalisation : apprécier quels ont été les résultats immédiats de l'activité productrice de l'administration (évaluation du service tel qu'il est offert).

Pour les communes de fondation ancienne, l'évaluation sera de type « ex-post » et consistera en un bilan des services, aménagements et équipements déjà existants et fonctionnels. Il s'agit d'évaluer la prise en compte des réalités et besoins différents des femmes et des hommes dans les services, aménagements et équipements, dans une optique de réduction des inégalités et d'optimisation de l'offre de services à la population.

Il s'agit de produire une information révélatrice de la réalité des femmes, de leur fréquentation des espaces, lieux aménagés et équipements, de l'accessibilité, de la mobilité, de la sécurité de leur personne et de la préservation de leur intégrité physique et morale.

2.3. Approche opérationnelle

Le CCL est susceptible d'interprétations diverses au cas par cas. La situation des communes tunisiennes et les grandes différences d'échelle, de nombre d'habitant.e.s et de revenus existant entre-elles ont rendu inéluctable la production d'une grande variété dans les organigrammes des services municipaux offerts aux citoyen.ne.s.

Au niveau des applications et de la traduction des dispositions réglementaires, nous nous intéresserons aux catégories suivantes :

A. Services municipaux proprement dit comprenant d'une manière générale les structures administratives municipales suivantes (liste non exhaustive) accessibles au public :

Secrétariat général de la Mairie

- Service des affaires sociales et culturelles
- Bureau d'ordre
- Section de la réglementation
- Police municipale (rattachée à la Direction générale de la Sécurité publique)
- Bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s

Direction des affaires administratives générales

Direction financière et des personnels

- Service des impôts et des taxes (recette municipale)

Direction des travaux

- Service d'entretien et de gestion des biens municipaux

Direction de l'aménagement urbain

- Service de l'aménagement et des études urbaines

Direction/service de l'État civil, des Élections (bureau mis à disposition de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et géré par les employé.e.s de cette instance), **des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières.**

- Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.
- Accès à l'information (affichage)

B. Les équipements socio-collectifs qui comprennent les équipements sportifs, culturels et de jeunesse.

C. Les équipements socio-économiques qui comprennent les marchés municipaux couverts et les aires aménagées à cet effet.

D. Les jardins et places publics.

3. Constats et recommandations

3.1. Services municipaux

3.1.1. Constats

Tabarka est une ancienne municipalité créée par le décret du 27 juin 1892 et comptant 19 770 habitant.e.s en 2014.

La commune dispose d'un bureau d'ordre central, assez spacieux, non équipé de sièges, situé dans le bâtiment principal (hôtel de ville). L'entrée principale de la municipalité ne dispose pas d'accès aux personnes en situation de handicap. Il est géré par deux femmes, l'une s'occupant des courriers entrants et l'autre des courriers sortants et leur inscription manuelle sur deux registres, qui sont à l'écoute des citoyennes et citoyens et qui assument d'autres responsabilités dont le standard téléphonique et l'assistantat de direction pour d'autres services en manque de personnel. Les demandes les plus fréquentes sont celles relatives aux demandes d'emploi à proportions égales entre hommes et femmes ; les demandes d'ordre d'aide économique pour celles et ceux qui veulent créer des petits projets ; les demandes de formation professionnelle déposées surtout par les étudiant.e.s et qui portent aussi sur les stages dans les administrations. L'expansion territoriale qu'a connue la commune fait que les demandes des femmes issues des localités situées en dehors du périmètre du centre-ville, ne sont pas aussi fréquentes que celles vivant en centre-ville ou dans des localités plus proches. Les femmes vivant en milieu rural investies dans le travail agricole ne se déplacent pas et délèguent cette mission à leurs maris et à leurs fils. Il n'y a pas de système intranet qui faciliterait l'acheminement du courrier et la coordination avec les différents services. Le fait qu'il n'y ait pas de numérisation des documents tels que les réponses aux appels d'offre au sein du bureau d'ordre, explique une élue, ouvre la voie aux irrégularités telles que l'ouverture des enveloppes des appels d'offre déposés : « on en enregistre deux et on en retrouve quatre au moment de la sélection ».

Une recommandation portant sur les dispositions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap (se déplacer pour leur offrir le service, la signature dans le registre ou une entrevue avec le secrétaire général ou le maire qui se trouvent à l'étage), a été partagée avec l'ensemble du personnel, mais il n'y a pas de circulaire ni de note écrite à ce sujet. La mise à disposition d'un agent affecté à la prise en charge des personnes en situation de handicap a été proposée mais ne peut être effective par manque de moyens et de ressources humaines.

Comme le bureau d'ordre est en quelque sorte la vitrine de la municipalité précise une fonctionnaire, la qualité de l'accueil des citoyennes et des citoyens devrait être exemplaire et une formation en communication est

nécessaire pour s'adresser aux divers profils (catégories-socioprofessionnelles, âge, sexe etc.) des visiteurs.

Le bureau d'ordre devrait être informatisé et le traitement devrait se faire sur un logiciel spécifique selon des élu.e.s et fonctionnaires.

La commune dispose d'un bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s qui dépend du bureau des relations publiques et est dirigé par un employé qui assure d'autres fonctions notamment la coordination avec la police municipale.

Pour l'ensemble des demandes répertoriées et classées, à l'exception de la section des finances, de l'aménagement et de l'état-civil qui réceptionnent les demandes qui leur sont affiliées, on remarque l'importance du nombre de demandeurs hommes.

La commune dispose de même d'un service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général, situé au hall de l'entrée de l'hôtel de ville et disposant de sièges, tenu par un employé qui renseigne et oriente les citoyen.ne.s. dans le traitement de leurs demandes.

L'accès à l'information se fait via l'affichage sur des tableaux installés au rez-de-chaussée, sur le site web et sur les réseaux sociaux. Ces informations, de par leur nature, ne sont pas accessibles au plus grand nombre et les femmes recourent souvent aux agents pour obtenir des explications. L'affichage ne concerne pas systématiquement tous les aspects de la vie communale. Ainsi, les PV des réunions du conseil municipal ne sont pas affichés.

De même, le manque de personnel affecté à l'actualisation des données et l'extension du site web sont à regretter.

Le service de l'état-civil, des élections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières est situé à l'hôtel de ville et dispose d'une annexe sans salle d'attente ni de sièges ni de rampe d'accès pour les personnes en situation de handicap. Le service est équipé d'une rangée de six sièges, climatisé, mais ne dispose pas de toilettes publiques.

L'ajout récent des tickets numérotés (écran sans annonce auditive et sans renseignement du numéro du guichet) et l'informatisation du service ont permis de mieux organiser le fonctionnement, même si une surcharge de travail se fait sentir lors de la rentrée scolaire. Aucune section ou catégorisation basée sur le sexe n'est précisée sur les registres ou le logiciel ce qui rend impossible tout travail sur la fréquentation du service. La fréquentation masculine semble primer sur celle des femmes en raison du manque de confort et de commodités. Le chef de service est une femme. Six femmes et six hommes travaillent sous sa direction. Il existe autant d'hommes que de femmes aux différents guichets. A en croire certains témoignages, le manque d'expérience en communication du personnel serait à l'origine de différends avec les citoyennes et les citoyens. Souvent la police intervient pour arbitrer et faire un travail de médiation selon une élue. Il y a un manque de transparence ainsi que des tendances au favoritisme et au clientélisme (l'appartenance du citoyen ou citoyenne à une classe sociale aisée le/la rend prioritaire).

La commune est dépourvue d'un service des affaires sociales dont les attributions sont dévolues par la commission des affaires sociales et des personnes en situation de handicap. Le travail social est réalisé à travers les activités de la commission qui coordonne avec la commission des affaires économiques. Une partie non négligeable des demandes porte sur l'octroi d'autorisations d'étals de marchandises qui sont des moyens de subsistance pour les familles les plus pauvres. La commission a proposé de faire le suivi des demandes des personnes « ayant des besoins spécifiques » et de les traiter en coordination avec la commission des affaires économiques. La validation des demandes se fait après consultation du bureau de contrôle des impôts pour vérifier la source de revenus des demandeurs et un acheminement vers les représentants des affaires sociales pour le traitement des demandes. Les demandes émanant d'hommes sont plus fréquentes que celles des femmes (70%) selon le service chargé de la répartition et le classement des demandes par commission. La demande féminine porte essentiellement sur les autorisations d'ouverture de point de vente ; elles sont âgées entre 25 et 45 ans. Les bénéficiaires de ces attributions n'ont pas fait l'objet d'une distinction basée sur le sexe mais sur les revenus existants au sein des familles. Aucune donnée statistique n'est disponible.

La commune est de même dépourvue de service des affaires culturelles dont les prérogatives sont dévolues à la commission des affaires culturelles. Celle-ci, en coordination avec le service des finances, traite les demandes commerciales dotées d'un aspect culturel ainsi que les autorisations pour des représentations de groupes de musique pendant la saison estivale et les festivals. Les demandes portent sur l'octroi d'autorisations d'exploitation de lieux comme le théâtre de la basilique ou le théâtre de la plage pour les fêtes de fin d'année, pour les jardins d'enfants et d'espaces extérieurs, comme ceux de l'esplanade, par des associations de jeunes. Des initiatives individuelles féminines ont été notées comme celle d'une jeune qui a demandé l'autorisation de décorer les murs de l'école primaire et des demandes saisonnières de femmes issues des localités situées à l'extérieur de la ville pour l'installation de tentes au centre-ville dans laquelle elles pratiquent le tatouage « Harkouss » ; il existe une initiative individuelle féminine en vue d'organiser « une Zerda » avec une activité équestre à Malloula. Les requêtes émanent beaucoup plus d'associations culturelles que d'individus isolés.

La commune est dotée d'une direction de la réglementation qui fait le lien avec la police municipale, la police de l'environnement et la garde nationale. Chacune de ces structures dispose d'un bureau dans l'hôtel de ville. Des femmes travaillent dans chacun de ces services. De manière récurrente, les services reçoivent des demandes de stage de la part de femmes. Le fonctionnaire en charge de la coordination entre la municipalité et la police municipale relate l'historique de la section et affirme que le travail des femmes dans cette section a donné de meilleurs résultats ; les citoyen.ne.s n'ont pas de réactions agressives. Les plaintes des citoyennes et citoyens sont équivalentes au niveau du nombre et de la nature : réclamation contre les constructions anarchiques, les dépassements, les dégâts des eaux, etc.

De manière générale, le rattachement de la police municipale à la direction générale de la sécurité publique est à l'origine de la dégradation de la qualité de la ville et de son urbanisme. Une élue donne l'exemple de la cité El Corniche où les gens ont bâti leurs maisons sur une propriété de l'État, sur des terrains inondables ; l'ordre de démolition a été émis, mais la police municipale ne s'est toujours pas exécutée. Elle donne

un autre exemple, celui de la cité El Bassatine considérée comme une zone verte qui a été déboisée : des constructions anarchiques ont vu le jour et les travaux se poursuivent en toute impunité à ce jour. Néanmoins, cette réalité est à relier à la baisse des effectifs ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'étalages de marchandises anarchiques et de constructions abusives, ajoutées à la faiblesse du service depuis le rattachement de la police municipale au ministère de l'intérieur. Le nombre d'agents affecté à cette section était de 11 et ils sont maintenant bien moins nombreux.

Le service de l'aménagement et des études urbaines dépend de la direction technique et comprend des services indépendants dont l'un est chargé des autorisations de bâtir et l'autre responsable de l'aménagement. L'équipe se résume à deux ingénieurs et à une assistante de direction. Il n'existe pas de chef de direction pour cette section ni d'architecte. Les demandes des habitantes et habitants portent sur les autorisations de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, les permis de bâtir, etc.

Il n'existe pas de traitement différencié des demandes. Les conditions pour la réception et la conception des dossiers sont applicables à toutes et à tous, précise une fonctionnaire. L'aménagement urbain est conçu sans prendre en compte les besoins spécifiques des populations particulières toujours au nom d'une égalité stricte entre citoyens. Néanmoins, dans le nouveau projet du plan d'aménagement, la présidente de la commission des travaux a proposé d'inclure les aménagements nécessaires aux femmes dans les espaces publics comme des zones vertes et de créer de nouvelles agglomérations à partir des zones défavorisées, de préserver les institutions éducatives de l'État et de mener des campagnes de propreté. Ces remarques démontrent surtout que le langage politique et les discours corrélatifs ont pris le pas sur les prérogatives de la commission dont la représentante s'exprime sur des questions ne relevant pas de ses compétences.

Lors de la session participative dans le cadre du PAI et les sessions participatives organisées par la municipalité (quatre par an) la présence des femmes était importante. Venant de différentes localités, en particulier celles qui ont été récemment affectées à la commune telles que Jaballah, Cité Bassatine, Rimel, Malloula ; toutes les tranches d'âges ont été représentées. Les demandes portaient essentiellement sur l'infrastructure et les besoins élémentaires en matière de mobilité et de sécurité.

La recette municipale (service impôts et taxes) est logée dans une annexe de l'hôtel de ville et consiste en un grand guichet géré par trois personnes. Le service est composé d'un directeur administratif et financier et de deux femmes qui s'occupent des finances. Au niveau des recettes, on compte trois femmes et un homme ainsi qu'une femme chargée des ressources humaines. La majorité des taxes (80%) sur les biens immobiliers et autres est payée par les hommes (propriétaires, investisseurs, hommes originaires d'autres régions) d'après la responsable des recettes et des taxes. Les demandes portent sur le transport rural, les taxis, les usines et les cafés ; les femmes représentent un faible pourcentage de 1 à 2% des demandes d'après la responsable. Les demandes d'autorisations pour un local au marché ou un point de vente alimentaire proviennent généralement des femmes. Elles sont récurrentes tout au long de l'année. Cependant les femmes sont présentes pour le paiement des taxes concernant les points de ventes saisonniers pendant la période estivale à hauteur de 30% des demandes. Elles vendent des produits artisanaux, la cuisine traditionnelle de la région et d'autres produits tels que les habits traditionnels. Il existe des taxes directes qui sont réglées à la recette des finances située dans les locaux et d'autres, indirectes, qui sont traitées par le service et acheminées vers la caisse.

3.1.2. Recommandations

L'institutionnalisation de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes doit être entamée en les intégrant en amont dans les mises en œuvre des missions de service municipal de la municipalité et en sensibilisant les cadres des deux sexes aux besoins spécifiques des femmes. Elle doit s'appuyer sur la collecte automatisée des données ventilées par sexe dans les services municipaux, par l'enrichissement des logiciels existants notamment. Cette opération peut se faire en parallèle avec la tenue d'une base de données actualisée sur les citoyennes, dont celles ayant sollicité les services municipaux, afin de favoriser une communication ciblée et faciliter l'accès à l'information.

Au niveau des services municipaux recevant du public, il est recommandé de procéder à la priorisation accordée aux femmes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes en situation de handicap dans les files d'attente et dans le bureau d'accueil ou de créer un guichet réservé aux femmes enceintes, aux femmes accompagnées d'enfants en bas-âge, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap (essentiellement, le service d'état-civil et le bureau des relations avec les citoyen(ne)s).

Il faudrait de même entériner la mise en place de toilettes clairement différenciées et dûment équipées dans la municipalité et dans les espaces publics ; équiper les salles recevant du public en sièges et en bancs supplémentaires (nombre actuel jugé insuffisant) et améliorer la signalétique jugée déficiente. La participation des femmes aux réunions publiques du conseil municipal ainsi qu'à celles des commissions pourrait être renforcée via une œuvre de sensibilisation des femmes à l'échelle de la commune. La création d'une boîte à suggestions (variante : boîte à idées) réservée aux habitantes de la commune et destinée à recueillir leurs propositions relatives à l'amélioration des services municipaux serait utile bien que limitée aux femmes ayant une maîtrise suffisante de la langue.

La création d'un espace citoyen à même de faciliter l'accès des femmes aux services municipaux et en rendre les démarches aisées répondrait aux requêtes féminines et permettrait de dépasser les problèmes identifiés. Cet espace, qui comprendrait une cellule d'écoute et de suivi des requêtes citoyennes, pourrait être mis sur pied via :

- o La sélection des lieux aptes à recevoir cet espace ;
- o L'élaboration d'un cahier des charges avec la contribution des services techniques et des associations locales ;
- o L'intégration des notions de genre et de services spécifiques aux femmes dans la programmation de l'espace ;
- o L'inclusion d'un espace réservé aux femmes artisanes et d'un autre réservé aux familles (loisirs).

En matière d'affichages des informations relatives à l'exonération des taxes et autres règlements en la matière, il conviendrait d'afficher les documents à une hauteur moyenne et de ne pas les coller systématiquement dans les locaux des cafés ce qui les rend inaccessibles aux femmes.

3.2. Équipements socio-collectifs

3.2.1. Constats

La commune de Tabarka dispose d'un stade municipal, équipé de manière rudimentaire, muni de vestiaires et réservé, par la force de l'usage, aux seules activités masculines (dont le Club Morjène et d'autres clubs privés - chauffeurs de taxis, personnel de société privée). La commune participe à la programmation en établissant un calendrier, pour organiser les activités des différents clubs. Les investissements pour l'amélioration de la structure sont tributaires de l'issue du litige existant au niveau du titre de propriété. La commune porte le projet d'un complexe sportif, proposé en 2001 mais dont seul le terrain de football a été réalisé. En 2012 le projet a été relancé mais s'est buté au litige existant au niveau du titre de propriété.

La maison de jeunes était jumelée avec la maison de la culture puis délocalisée en 2010 vers un bâtiment appartenant à la municipalité vers la route de Tunis, à la cité El Morjène.

L'entretien (eau et électricité) est à la charge de la municipalité. La maison de la culture a, quant à elle, été donnée en gestion complète au ministère des affaires culturelles. La municipalité, propriétaire des lieux, ne contribue aucunement à la programmation. La commune possède une auberge de jeunesse, située sur la route nationale et donnée en gestion au ministère des affaires de la jeunesse et des sports.

L'unique jardin d'enfants public, propriété de la municipalité, est fermé. Le MFFES a exprimé le souhait de le prendre en charge et de construire une annexe à proximité pour héberger un foyer. La commission de la femme et de la famille est en pourparlers avec le représentant du MFFES pour discuter des conditions d'une réouverture.

La commune possède deux théâtres, un grand, dit « de la basilique », et un autre plus petit en bord de mer. Les deux sont équipés de blocs sanitaires et reçoivent un public international lors de la saison estivale. La propriété du petit théâtre de plein-air est l'objet de discussions entre le ministère des affaires culturelles, qui a contribué au financement des travaux et la municipalité.

L'unique salle de cinéma de la ville est en très mauvais état, fermée au public et objet d'un litige quant à la propriété. À noter, l'existence d'un club pour les personnes en situation de handicap, implanté dans un local appartenant à la municipalité et géré par un directeur assisté d'un personnel qualifié programmant des activités pour les divers profils, mais dépourvu toutefois de programmation spécifique aux besoins des femmes en situation de handicap. La municipalité, bien que propriétaire des lieux, n'intervient pas dans la programmation.

3.2.2. Recommandations

La mise en place d'activités culturelles, sportives et formatives destinées aux femmes et prenant en compte leur disponibilité réelle est recommandée. Un appui aux équipements publics, aux espaces culturels et de loisirs dans tout le territoire communal (terrains de sports, théâtres, cinémas) est nécessaire. La ville, de par sa vocation balnéaire et touristique, dispose d'équipements qui sont de réels atouts pour améliorer l'offre culturelle, sociale, sportive et récréative aux femmes de la commune ; une implication de la commune dans

la programmation, l'association des acteurs locaux et la résolution des questions foncières en suspens est nécessaire. De même, la remise en état du jardin d'enfant municipal, afin de faciliter la vie des femmes et des familles, est nécessaire.

3.3. Équipements socio-économiques

3.3.1. Constats

La commune dispose d'un marché municipal couvert, pourvu d'éclairage public et de point d'eau, équipé de toilettes non différenciées et dirigé et exploité exclusivement par des hommes (gestionnaires, grossistes et vendeurs). Il y a néanmoins des femmes qui travaillent au marché hebdomadaire, les locaux occupés proviennent soit d'un héritage (pères, maris) soit d'initiatives individuelles. Les espaces de vente féminins sont groupés sur la plaine à côté de l'agence de la banque BNA. Il y a souvent des disputes concernant la répartition des espaces de vente au sol.

La commune dispose de même de deux marchés municipaux en plein air. L'un, marché de gros et le second, marché hebdomadaire. Le marché hebdomadaire est clôturé, dispose d'un point d'eau et de toilettes non différenciées. Le marché de gros n'en a pas du tout. Les femmes demandent des autorisations d'emplacement et des licences commerciales pour vendre leurs marchandises. Il est à signaler que des femmes âgées entre 30 et 45 ans, provenant des différentes localités appartenant à la commune, vendent leurs légumes en les exposant sur les trottoirs du centre-ville, à proximité de l'hôtel de ville.

3.3.2. Recommandations

La féminisation de l'économie est en cours et concerne pleinement les équipements socio-économiques. Ceux-ci doivent intégrer cette nouvelle réalité et s'y adapter afin de favoriser cette mutation et d'y répondre en termes de services spécifiques aux femmes qui constituent à la fois une partie de la clientèle et des commerçants. La mise en ordre de ce secteur pourvoyeur d'emplois pour les femmes devrait passer par l'octroi d'emplacements réservés et numérotés pour les vendeuses ambulantes afin de leur garantir un emplacement fixe et de limiter l'étalage anarchique et la pollution de l'environnement, l'organisation de formations destinées aux femmes vivant en milieu rural et portant sur l'exploitation des ressources locales (production d'eaux florales et d'huiles essentielles notamment) et la limitation et le contrôle des surfaces allouées aux étalages des négoce. La commune gagnerait de même à co-crée avec un organisme public spécialisé un espace d'exposition et de vente des produits des femmes de la commune.

3.4. Jardins, espaces verts et places

3.4.1. Constats

La commune comprend quatre jardins publics, trois au centre-ville et un à proximité de la plage. Eclairés, non entretenus, équipés de bancs publics et de corbeilles détériorées, sans toilettes ni manèges, ni de jeux d'enfants d'aucune sorte, ces manèges sont néanmoins fréquentés par les hommes et les femmes

accompagnées d'enfants car sécurisés (ceux du centre-ville et celui de la cité Morjène le sont en raison de la présence du commissariat à proximité et la police effectue souvent des rondes de nuit d'après une fonctionnaire) et accessibles à la population. Avant la révolution, les jardins publics étaient gardés par des personnes qui s'occupaient de leur entretien. Depuis, par manque de ressources et d'effectifs, les jardins ont été délaissés. Certains bergers y ont même amené paître leurs troupeaux.

La commune compte trois places ; une place au centre-ville près de la municipalité ; la place Fréjus et la place des Aiguilles. Elles sont bien éclairées, contrairement à celles des autres districts.

La commune compte de même six cimetières équipés de points d'eau et bien éclairés. Ils ne sont pas tous clôturés ; seuls ceux du centre-ville le sont. Les femmes les fréquentent en toute sécurité.

3.4.2. Recommandations

La commune gagnerait à procéder à l'aménagement systématique de sanitaires dans les places et les jardins et à procéder à leur sécurisation notamment en les pourvoyant en éclairage suffisant, mobilier urbain et en grilles. Il serait bon de donner sous forme de concession le droit d'établir et de gérer une buvette/caféteria ainsi que l'aménagement des plages en vestiaires, toilettes et douches publiques après identification des lieux adéquats, tout en veillant à garantir la liberté d'accès pour tous et toutes et à favoriser la pratique féminine des lieux.

Seul l'entretien des jardins publics en feront des espaces familiaux privilégiés. Elle peut s'accompagner d'une végétalisation de la ville à travers l'aménagement paysager des jardins municipaux (plantation d'arbres et de fleurs), de la réfection de la fontaine de la ville, de l'aménagement et l'amélioration de l'éclairage urbain, de l'aménagement de points d'eau potables en divers emplacements.

La commune, de par sa vocation touristique, gagnerait à veiller à l'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite afin de complaire aux dispositions existantes en la matière et de faciliter leurs déplacements dans la ville et l'accès aux services ; de même, afin de conserver une qualité de ville propice à la mobilités féminine notamment, limiter et contrôler l'empiètement des commerces, restaurants, cafés et autres activités économiques sur l'espace public et notamment les trottoirs.

CONCLUSION :

À Tabarka, comme dans toutes les communes tunisiennes, des indicateurs portant sur le genre peuvent être produits à travers des opérations statistiques régulièrement reprises par le corps administratif et par les commissions du conseil. Ainsi, l'alimentation des données pourrait réaliser des avancées considérables en matière d'analyse de l'égalité de genre. Sa réussite reste tributaire de la constitution d'une plateforme combinant la collecte de données de différentes instances : de l'Institut National de la Statistique aux structures spécifiques comme le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme, le MFFES etc. et de l'adoption d'une approche qui consisterait en la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est aussi nécessaire de réaliser une enquête auprès des usagers et des usagères des services afin d'identifier les besoins spécifiques aux femmes, les difficultés d'accès et de jouissance des services.

BIBLIOGRAPHIE

- **BORDONE J.**, « Le droit des usagers des services publics », *Journal du droit des jeunes*, 2003/3 (N° 223), p. 26-29. DOI : 10.3917/jdj.223.0026.

URL: <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2003-3-page-26.htm>

- **BUTLER J.**, *Trouble dans le genre, Le féminisme et la subversion de l'identité*. Traduit de l'anglais par Cynthia KRAUS, Collection : La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°237, novembre 2006. pp 294.

- **FORTIN M.-F.**, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal: Décarie Éditeur, 1996. pp380.

- **GOFFMAN E.**, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Traduit de l'anglais par Liliane Lainé. Collection Le sens commun, 1968. p452.

- **SIBLOTY.**, « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, 2005/2 (no 58), p. 85-103. DOI : 10.3917/soco.058.0085.

URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2005-2-page-85.htm>

- **WARN P.**, Les relations de service comme régulations. In: *Revue française de sociologie*, 1993, 34-1. Sur la scolarisation. pp. 69-95.

- **Décret gouvernemental n° 2016-626 :**

http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret%20Gouvernemental-num-2016-626-du-25-05-2016-jort-2016-045__20160450062632

TABLEAU D'INVENTAIRE

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Services municipaux	Bureau d'ordre	Oui Un bureau central	<p>Bureau assez spacieux, non équipé de sièges.</p> <p>Les deux personnes qui en sont chargées, paraissent à l'écoute des citoyennes et citoyens.</p> <p>Le traitement des demandes se fait sans distinction aucune, selon une élue.</p> <p>Une surcharge de travail au service est relevée par l'ensemble du personnel. Celles qui le dirigent assurent d'autres responsabilités : « on les trouve parfois en train de tenir le standard ou d'assurer la fonction d'assistante de direction » pour d'autres services en manque de personnel.</p>	<p>Deux femmes dirigent ce service. Une s'occupe des courriers entrants et l'autre des courriers sortants.</p> <p>Une recommandation portant sur les dispositions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap (se déplacer pour lui offrir le service, la signature dans le registre ou une entrevue avec le secrétaire général ou le maire qui se trouvent à l'étage), a été partagée avec l'ensemble du personnel, mais il n'y a pas de circulaire ni de note écrite à ce sujet. La mise à disposition d'un agent affecté à la prise en charge de ces cas particuliers a été proposée mais ne peut être effective par manque de moyens et de ressources humaines, selon une fonctionnaire.</p> <p>Les demandes les plus fréquentes concernent l'emploi, à proportions égales entre hommes et femmes ; l'aide économique pour celles et</p>	<p>Le service comprend la gestion des courriers entrants et sortants et leur inscription manuelle sur deux registres.</p> <p>Comme le service est la vitrine de la municipalité, précise une fonctionnaire, la qualité de l'accueil des citoyennes et des citoyens devrait être exemplaire et une formation en communication est nécessaire pour s'adresser aux divers profils (catégories-socioprofessionnelles, âge, sexe, etc.) des visiteurs.</p> <p>Le service devrait être informatisé et le traitement devrait se faire sur un logiciel spécifique selon des élu.e.s et des fonctionnaires.</p> <p>Il n'y a pas de système intranet qui faciliterait l'acheminement du courrier et la coordination avec les différents services.</p> <p>Le fait qu'il n'y ait pas de numérisation des documents tels que les réponses aux appels d'offre au sein du bureau d'ordre, explique une élue, ouvre la voie aux irrégularités telles que l'ouverture des enveloppes des appels d'offre déposés : « on en enregistre deux et on en retrouve quatre au moment de la sélection ».</p>	<p>Dans le bâtiment principal (hôtel de ville).</p> <p>L'entrée principale de la municipalité ne dispose pas d'accès aux personnes en situation de handicap.</p>

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
				<p>ceux qui veulent créer des petits projets et les demandes de formation professionnelle, déposées surtout par les étudiant.e.s notamment en ce qui concerne les stages dans les administrations.</p> <p>Ces demandes sont quasi exclusivement féminines, d'après une fonctionnaire.</p> <p>Les plaintes, d'après elle, se répartissent de manière égale entre hommes et femmes.</p> <p>L'expansion territoriale qu'a connue la commune fait que les demandes des femmes des localités situées en dehors du périmètre du centre-ville, ne sont pas aussi fréquentes que celles provenant de femmes vivant en ville ou dans des localités plus proches. Les femmes rurales investies dans le travail agricole ne se déplacent pas et délèguent cette mission à leurs maris et à leurs fils.</p>		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service des affaires sociales	Non. Dépend de la commission des affaires sociales et des personnes en situation de handicap	<p>Le travail social est réalisé à travers les activités de la commission qui coordonne avec la commission des affaires économiques, selon une fonctionnaire.</p> <p>Une partie non négligeable des demandes porte sur l'octroi d'autorisations d'étals de marchandises qui sont des moyens de subsistance pour les familles les plus pauvres.</p> <p>La commission a proposé de faire le suivi des demandes des personnes « ayant des besoins spécifiques » et de les traiter en coordination avec la commission des affaires économiques. La validation des demandes se fait après consultation du bureau de contrôle des impôts pour vérifier la source de revenus des demandeurs et un acheminement vers les représentant.e.s des affaires sociales pour le traitement des demandes.</p>	<p>Les demandes émanant d'hommes sont plus fréquentes que celle des femmes (70%) d'après le fonctionnaire qui prend en charge la répartition et le classement des demandes par commission.</p> <p>La demande féminine porte essentiellement sur l'autorisation d'ouverture de point de vente ; elles sont âgées entre 25 et 45 ans.</p> <p>Les bénéficiaires de ces attributions n'ont pas fait de distinction basée sur le sexe mais sur les revenus existants au sein des familles. Aucune donnée statistique n'est disponible Une des actions menées par la commission était une collecte de fonds au bénéfice d'une jeune accidentée afin de prendre en charge le coût des soins.</p>		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service des affaires culturelles	Non. Dépend de la commission des affaires culturelles	Le service des finances coordonne avec la présidente de la commission des affaires culturelles à la réception de demandes commerciales dotées d'un aspect culturel ou d'autorisations pour des représentations de groupes de musique pendant la saison estivale et les festivals.	<p>Les demandes relatives au domaine culturel portent sur l'octroi d'autorisations d'exploitation de lieux comme le théâtre de la basilique ou le théâtre de la plage pour les fêtes de fin d'année, les jardins d'enfants et d'espaces extérieurs, comme ceux de l'esplanade, par des associations de jeunes.</p> <p>Des initiatives individuelles féminines ont été notées comme celle d'une jeune qui a demandé l'autorisation de décorer les murs de l'école primaire et des demandes saisonnières de femmes des localités situées à l'extérieur de la ville pour l'installation de tentes au centre-ville dans laquelle elles pratiquent le tatouage « Harkouss » ; il existe une initiative individuelle féminine en vue d'organiser une fête, « Zerda » avec une activité équestre à Malloula d'après le fonctionnaire qui prend en charge la répartition et le classement des demandes par commission.</p> <p>Les requêtes émanent beaucoup plus d'associations culturelles que d'individus.</p>		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Section de la réglementation (police municipale)	Oui 1 police municipale 1 police de l'environnement 1 garde nationale	<p>Trois bureaux indépendants pour chaque service, situé à des endroits différents à l'hôtel de ville</p> <p>Leurs uniques vis-à-vis sont le secrétaire général et le maire, explique une fonctionnaire ; les campagnes de recouvrements ou autres décisions sont du ressort des personnes mentionnées.</p> <p>Un fonctionnaire travaillant à la municipalité depuis 2002 explique que le nombre d'agents travaillant pour cette section était de 11 et qu'ils sont maintenant moins nombreux.</p> <p>La baisse d'effectif ainsi que l'augmentation du nombre d'étalages de marchandises anarchiques et de constructions abusives, ajoutées à la faiblesse du service depuis le rattachement de la police municipale au ministère de l'intérieur, ont allongé de manière considérable les délais de traitement des demandes.</p>	<p>Des femmes travaillent dans chacun de ces services.</p> <p>De manière récurrente, les services reçoivent des demandes de stage de la part de femmes.</p> <p>Le fonctionnaire en charge de la coordination entre la municipalité et la police municipale relate l'historique de la section et affirme que le travail des femmes dans cette section a donné de meilleurs résultats ; les citoyen.ne.s n'ont pas de réactions agressives.</p> <p>Le nombre et la nature des plaintes des citoyennes et citoyens sont équivalentes réclamations contre les constructions anarchiques, les dépassements, les dégâts des eaux etc.</p>	<p>Les décisions ne sont jamais exécutées à cause de la lenteur et du laisser-faire des services.</p> <p>Selon un élu, les capacités de contrôle du service sont limitées et le rôle est secondaire au niveau de l'exécution.</p> <p>Une élue donne l'exemple de la cité El Corniche, où les gens ont bâti leurs maisons sur une propriété de l'État, sur des terrains inondables ; l'ordre de démolition a été émis, mais la police municipale ne s'est toujours pas exécutée.</p> <p>Elle donne un autre exemple : la cité El Bassetine considérée comme une zone verte qui a été déboisée : des constructions anarchiques ont vu le jour et les travaux se poursuivent en toute impunité à ce jour.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Bureau de coordination entre les services et les citoyens	Oui Dépend du bureau des relations publiques	Bureau dirigé par un homme qui assure d'autres fonctions notamment la coordination avec la police municipale.	Pour l'ensemble des demandes répertoriées et classées, à l'exception de la section des finances, de l'aménagement et de l'état civil qui réceptionnent les demandes qui leur sont affiliées, le nombre d'hommes est plus important.		
	Service de l'état- civil, des élections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières	Oui	<p>Une annexe est attribuée au service, équipée d'une rangée de six sièges, climatisée.</p> <p>Ajout récent des tickets numérotés (écran sans annonce auditive et sans renseignement du numéro du guichet).</p> <p>Pas de toilettes.</p> <p>C'est un service performant d'après le personnel.</p> <p>Une surcharge de travail se fait sentir lors de la rentrée scolaire.</p> <p>Les membres du service travaillent avec un logiciel spécifique.</p> <p>Pas de rampe d'accès pour les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Le chef de service est une femme. Six femmes et six hommes travaillent sous sa direction.</p> <p>Il existe autant d'hommes que de femmes aux différents guichets.</p> <p>La fréquentation masculine prime sur celle des femmes en raison du manque de confort et de commodités, selon une élue qui est contredite par une fonctionnaire considérant que la fréquentation est presque égale entre les femmes et les hommes.</p> <p>Aucune section ou catégorisation basée sur le sexe n'est précisée sur les registres ou le logiciel.</p>	<p>Le personnel manque d'expérience en matière de communication avec les citoyennes et les citoyens.</p> <p>La police intervient souvent pour arbitrer et faire un travail de médiation selon une élue.</p> <p>Il y a un manque de transparence ainsi que des tendances au favoritisme et au clientélisme (l'appartenance du citoyen ou citoyenne à une classe sociale aisée le rend prioritaire).</p>	La municipalité dispose d'un service de légalisation des signatures à la cité El Morjane qui ne dispose pas de salle d'attente, ni de sièges.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service de l'aménagement et des études urbaines	Oui. Dépend de la direction technique	<p>Cette section comprend des services indépendants dont l'un est chargé des autorisations de bâtir et l'autre est responsable de l'aménagement.</p> <p>L'équipe se résume à deux ingénieurs et à une assistante de direction. Il n'existe pas de chef de direction pour cette section ni d'architecte.</p> <p>D'après la présidente de la commission des travaux qui a proposé son aide, étant donné sa formation, mais qui n'a pas été prise en compte « vu son jeune âge » selon ses dires, le service souffre de manques de compétences nécessaires au traitement des dossiers (exemple : projet de PAI).</p>	<p>Il n'existe pas de traitement différencié des demandes. Les conditions pour la réception et la conception des dossiers sont applicables à toutes et à tous précise une fonctionnaire.</p> <p>L'aménagement est conçu sans prendre en compte les besoins spécifiques des populations particulières. Une prise en considération des plus jeunes est fondamentale selon une fonctionnaire qui cite l'exemple de la création de voies menant aux collèges ou aux écoles.</p> <p>Dans le nouveau projet du plan d'aménagement, la présidente de la commission des travaux a proposé d'inclure les aménagements nécessaires aux femmes dans les espaces publics, comme des zones vertes et de créer de nouvelles agglomérations à partir des zones défavorisées, de préserver les institutions éducatives de l'Etat et de mener des campagnes de propreté.</p> <p>Ces remarques démontrent surtout que le langage</p>	<p>Les demandes des habitantes et habitants portent sur les autorisations de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, les permis de bâtir, etc.</p> <p>La section est dépendante du comité régional et l'organisation des visites de terrain est problématique selon une élue.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
				<p>politique et les discours corrélatifs ont pris le pas sur les prérogatives de la commission dont la représentante s'exprime sur des questions ne relevant pas de ses compétences.</p> <p>Lors de la session participative dans le cadre du PAI et les sessions participatives organisées par la municipalité (quatre par an) la présence des femmes était importante.</p> <p>Venant de différentes localités, en particulier celles qui ont été récemment affectées à la commune telles que Jaballah, les cités Bassatine, Rimel, Malouloula ; toutes les tranches d'âges ont été représentées. Les demandes portaient sur l'infrastructure.</p>		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service d'entretien et de gestion des biens municipaux	Oui	Jugé comme non satisfaisant par les enquêtés.e.s, ce service est composé d'un chef de parc, d'agents de propreté, de conducteurs et d'ouvriers. (le nombre ne nous a pas été communiqué).	On note l'absence de femmes travaillant au parc et manipulant les engins de la municipalité.	<p>Les engins/camions sont souvent en panne mais les enquêtés.e.s jugent qu'il y a un manque d'effectifs.</p> <p>La gestion des dégâts et des sinistres ne peut se faire avec le même effectif pour l'ancien gouvernement qui était deux fois plus petit, précise un élu.</p> <p>L'acquisition de matériel roulant s'est limitée à l'achat d'un tractopelle depuis l'expansion du territoire de la commune.</p> <p>Les agents ne disposent pas de tenues de travail : pas de gants ni de combinaison.</p> <p>Selon une élue, le problème viendrait du non-roulement des effectifs dans les postes (avis exprimé sans fournir d'explications).</p>	
	Service impôts et taxes (recette municipale)	Oui	<p>Une annexe à l'hôtel de ville, avec un grand guichet géré par trois personnes.</p> <p>Composé d'un directeur administratif et financier, de 2 femmes qui s'occupent des finances.</p> <p>Au niveau des recettes on compte 3 femmes et un homme ainsi qu'une femme chargée des ressources humaines.</p>	<p>La majorité des taxes (80%) sur les biens immobiliers et autres est payée par les hommes (propriétaires, investisseurs, hommes originaires d'autres régions d'après la responsable des recettes et taxes).</p> <p>Les demandes portent sur le transport rural, les taxis, les usines et les cafés sont exclusivement</p>	<p>Il existe des taxes directes qui sont réglées à la recette des finances, située dans les locaux et d'autres, indirectes, qui sont traitées par le service et acheminées vers la caisse.</p> <p>Des agressions d'agents de la part des citoyens ont été relevées. Auquel cas, la responsable du service fait appel à l'intervention de la police municipale (ce qui ne relève pas de ses compétences).</p>	Une annexe avec une entrée indépendante, à l'étage.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
--------	------	-----------	----------------------------------	-----------------------	--------------	--

et sont masculines, les femmes représentent un faible pourcentage, de 1 à 2% des demandes d'après la responsable. Cependant les femmes sont présentes pour le paiement des taxes concernant les points de ventes saisonniers pendant la période estivale à hauteur de 30% des demandes.

Elles vendent des produits de l'artisanat, la cuisine traditionnelle de la région et d'autres produits tels que les habits traditionnels.

Les demandes d'autorisations pour un local au marché ou un point de vente alimentaire proviennent généralement des femmes. Elles sont récurrentes tout au long de l'année.

Une recommandation faite par la responsable du service concernait les lieux d'affichages des informations relatives à l'exonération des taxes et autres règlements en la matière.

Elle insistait auprès des agents de mettre les affiches à une hauteur moyenne et de ne pas les coller systématiquement dans les locaux des cafés ce qui les rend inaccessibles aux femmes.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.	Oui	<p>Un bureau est situé au hall de l'entrée de l'hôtel de ville. Il existe des sièges à côté de l'entrée.</p> <p>L'accueil à la réception est toujours vide d'après une élue.</p>	<p>C'est un bureau de réception qui traite les demandes des citoyens. n.e.s.</p> <p>La demande de renseignement est plus fréquente chez les femmes que les hommes car « elles ne sont pas habituées à fréquenter la municipalité » selon un fonctionnaire.</p> <p>Selon une élue, les hommes sont plus respectés que les femmes et ne sont pas traités de la même manière.</p> <p>Toujours d'après cette élue, si la femme est recommandée ou mariée à un homme important, elle sera bien traitée et sera guidée à la porte du bureau recherché. Une simple citoyenne sera mal renseignée.</p>	<p>Ce n'est pas un service, c'est une personne (homme) qui renseigne et oriente la citoyenne et le citoyen.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Accès à l'information (affichage)	Oui	Tableaux au rez-de-chaussée/ site Web et page sur les réseaux sociaux	En matière d'affichage, aucune disposition spécifique n'est prise pour que l'information soit accessible aux femmes.	<p>L'affichage ne se fait pas systématiquement.</p> <p>Les PV des réunions ne sont pas affichés.</p> <p>Manque de personnel pour l'actualisation des données et l'extension du site web.</p> <p>Selon une élue, l'information circule mal au conseil municipal et les préoccupations politiques et personnelles priment</p>	
	Mobilité/ transport	Oui	<p>Le changement de la station de louage, l'année dernière, est une mesure prise par la commune pour alléger le trafic, avoir un plan de circulation qui facilite le déplacement des citoyen.ne.s. La station du transport rural a été revue et déplacée à proximité du lycée.</p> <p>Les trottoirs sont envahis par les étalages de marchandises, légumes ou autres.</p>	<p>Les dispositions à prendre en matière de confort pour les stations, comme l'installation de sièges pour les points d'arrêts, l'équipement d'abris pour les stations et la garantie d'un accès facile sont les recommandations des ministères diffusées à travers les circulaires, selon une fonctionnaire.</p> <p>Seules les stations de transport régional et national sont équipées de toilettes.</p>	<p>La commission de la circulation (non-permanente) a proposé le nouveau plan de circulation qui a été adopté. Les demandes des citoyen.ne.s sont rassemblées par nombre et thématique et donnent lieu à des réunions du conseil qui les traitent et les prend en compte dans ses prises de décision.</p> <p>La création de quatre stations le long des routes menant aux localités a été effective. D'abord pour limiter l'accès aux camions clandestins qui passent par l'une des routes et d'autres part, pour faciliter le déplacement des habitant.e.s. Une autre station a été prévue pour le transport des taxis vers l'hôpital régional qui est éloigné de la ville. Une des raisons de la création de cette station était de détourner la circulation du centre-ville.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Les équipements socio-collectifs	Stade municipal	Oui	Vieux, pas très bien équipé, muni de vestiaires.	Réservé aux activités masculines, au club Morjene et autres clubs privés (chauffeurs de taxis, personnel de société privé).	La municipalité participe à la programmation en établissant un calendrier, pour organiser les activités des différents clubs.	Un litige existe au niveau du titre de propriété.
	Salles de sport	Non				
	Piscine municipale	Non				
	Complexe sportif	Non	Il y a eu un projet qui a été proposé depuis 2001 mais classé sans suite. Il n'y a que le terrain de foot qui a été réalisé. En 2012 le projet a été relancé mais il s'est avéré que le terrain appartient à un privé.			Un litige existe au niveau du titre de propriété.
	Maison de jeunes	Oui		La maison de jeunes était jumelée avec la maison de la culture. Le directeur a proposé un détachement et on lui a accordé un local appartenant à la municipalité vers la route de Tunis, à la cité El Morjène qu'il a occupé en 2010, les charges (eau et électricité) ont été payées par la municipalité.		
Auberge de jeunesse	Oui	Etat satisfaisant. L'auberge est située sur la route nationale.	Espace inclusif pour les femmes, les familles, les jeunes.		Donné au ministère de la Jeunesse et des Sports	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Maison de la culture	Oui, un centre	Donnée en gestion complète au ministère de la jeunesse et des sports.		La municipalité ne contribue aucunement à la programmation.	Mis à la disposition du ministère des affaires culturelles.
	Théâtre municipal	Oui 2	Un grand théâtre, celui de la basilique et un autre plus petit en bord de mer. Equipés de blocs sanitaires.			La propriété du petit théâtre de plein-air est l'objet de discussions entre le ministère des affaires culturelles, qui a contribué au financement des travaux et la municipalité.
	Salle de cinéma	Oui 2	En très mauvais état, fermée, un promoteur l'a prise en charge.			Un litige existe au niveau de la propriété.
	Musée	Non	Il existe dans les locaux de la basilique des ruines exposées au public et l'espace en question est l'objet de discussions relatives à la création d'un musée.			
	Salle de spectacle	Non				
	Zoo	Non				
	Club d'enfants	Non				
	Jardin d'enfants	Oui	Fermé actuellement	La commission « Femme et famille » a invité le représentant du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors pour discuter d'une possibilité de réouverture du jardin. Différentes demandes incitant à la réouverture ont été transmises d'après un fonctionnaire.		Propriété de la municipalité. Le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors voudrait le prendre en charge et construire une annexe à proximité pour y héberger un foyer.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Centre de jeunesse/vacances/loisirs	Non				
	Club pour personnes âgées	Non				
	Dispensaire municipal	Non				La municipalité se charge de l'entretien mais il est du ressort du ministère de la santé.
	Autre	Club pour les personnes en situation de handicap	Un directeur assisté d'un personnel qualifié programment des activités pour les divers profils.	Pas de programmation spécifique aux besoins des femmes présentant un handicap.	La municipalité n'intervient pas dans la programmation.	Local appartenant à la municipalité.
Les équipements socio-économiques	Marché municipal couvert	Oui, 1 marché central pour la vente de légumes	Pourvu d'éclairage public et de point d'eau. Equipé de toilettes, non différenciées.	Le marché est dirigé exclusivement par des hommes. Il y a néanmoins des femmes qui travaillent au marché hebdomadaire, les locaux occupés proviennent soit d'un héritage (pères, maris) ou d'initiatives individuelles.	Le marché est tenu par des hommes. Les grossistes sont des hommes. Les femmes ne produisent que les petits légumes. Leurs espaces de vente sont groupés sur la plaine à côté de l'agence de la banque la BNA. Il y a souvent des disputes concernant l'aménagement du sol.	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Marché municipal en plein air	Oui, deux Un Marché de gros Un Marché hebdomadaire	Marché de gros. Le marché hebdomadaire est clôturé, dispose d'un point d'eau et de toilettes non différenciées. Le marché de gros n'en a pas du tout.	Les femmes demandent des autorisations d'emplacement et des licences commerciales pour vendre leurs marchandises. Des femmes âgées entre 30 et 45 ans, provenant des différentes localités appartenant à la commune, vendent leurs légumes en les exposant sur les trottoirs du centre-ville, à proximité de l'hôtel de ville.	Le marché est tenu par des hommes. Les grossistes sont des hommes. Les femmes ne produisent que les petits légumes. Leurs espaces de vente sont groupés sur la plaine à côté de l'agence de la banque la BNA. Il y a souvent des disputes concernant l'aménagement du sol.	
	Centre de la femme rurale	Non				
Les jardins et places publics	Les jardins et places publics	Oui, Trois au centre-ville Un à côté de la plage	Eclairé, non entretenu, équipé de bancs publics, poubelles (cassées), pas de toilettes, pas de manèges ni de jeux d'enfants.	Fréquentés par beaucoup de femmes et d'enfants Ceux du centre-ville sont fréquentés par des hommes et des femmes, ils sont sécurisés (ceux du centre-ville et celui de la cité Morjane le sont en raison de la présence du commissariat à proximité) ; la police effectue souvent des rondes de nuit d'après une fonctionnaire.	Avant la révolution, les jardins publics étaient gardés par des personnes qui s'occupaient de leur entretien. Depuis, par manque de ressources et d'effectifs, les jardins ont été délaissés. Certains bergers y ont même amené paître leurs troupeaux rappelle un fonctionnaire : « une fois, un troupeau a été mis à la fourrière et des pénalités ont été infligées ».	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Jardins publics			Un avis contraire a été émis par un fonctionnaire qui énonce la pratique de soirées alcoolisées entre hommes et l'insécurité qui en découle.		
	Places	Oui, Trois Une place au centre-ville près de la municipalité Place Fréjus Place des Aiguilles			Les places situées au centre-ville sont bien éclairées mais pas celles des autres districts.	
	Cimetières	Oui, 6	Il y a des points d'eau bien éclairés, ne sont pas tous clôturés, ceux du centre-ville le sont, un autre situé entre Rimel et Bassatine est clôturé.	Les femmes les fréquentent en toute sécurité.		
	Espaces verts	Oui	Les habitants ont envahi certaines zones et y ont construit de manière anarchique et en toute illégalité. Les autres ne sont pas entretenus.			
	Parcs	Non				

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
--------	------	-----------	----------------------------------	-----------------------	--------------	--

Commissions « participative, bonne gouvernance et égalité des chances entre les femmes et les hommes »

Au sein de la commune Tabarka, le président estime qu'il y a une parfaite égalité entre les sexes.

Les « activistes » dans la société civile recensent un grand pourcentage de femmes. Cette participation est une nécessité. La présence de la femme est recensée par une case dans une feuille de présence dans n'importe quelle réunion, commission, événement, etc.

Le programme qui nous a permis de découvrir comment évaluer le taux et le type de participation des femmes au sein du cadre citoyen est le programme annuel d'investissement (PAI) participatif. Les sessions et les visites de terrain sont autant d'opportunités pour formuler un programme incluant les propositions des citoyennes et citoyens. On constate l'augmentation du nombre de femmes y participant d'une session à l'autre.

Le président remarque que le taux de participation des femmes dépassait même celui des hommes dans certaines localités. Il est plus important dans les agglomérations où les femmes ont l'habitude de fréquenter les locaux de la municipalité. Par ailleurs, on constate à Meloul (ville frontalière avec l'Algérie) un taux de participation égal entre les sexes.).

La municipalité offre des services sans distinction aucune suivant le principe d'égalité et la commission veille à l'application de ce principe.

Les demandes faites à la municipalité par les citoyen.ne.s, qui sont de l'ordre de 90%, sont des demandes d'autorisation de bâtir, des réclamations, des demandes d'emploi, des autorisations pour les activités commerciales. La commission veille à ce que le traitement se fasse d'une manière impartiale, égalitaire et dans les délais impartis.

Le suivi n'est pas simple à faire, énonce le président : « il faut comptabiliser le nombre de plaintes déposées par des femmes et des hommes et déterminer lesquelles ont été résolues. Est-ce qu'elles ont été traitées dans un délai ne dépassant pas les 20 jours ? ». La collecte se fait aussi au service technique qui est en charge de recevoir les demandes de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité et les autorisations de bâtir. Cette opération se fait sur une base trimestrielle.

Nous avons réussi à analyser les échantillons du premier trimestre de l'année 2019 et le deuxième est en cours. Le président se charge du recueil de l'information mais la discussion autour des données se fait au sein de la commission constituée de cinq personnes qui ne sont pas toujours disponibles. Les membres étant principalement des enseignants, les réunions sont organisées les vendredi après-midi.

Les PV des réunions ne sont pas publiés car les membres ne sont pas les administrateurs de la page et n'ont pas suffisamment de moyens pour créer un site.

Selon le président, les besoins des femmes citadines et rurales sont exactement les mêmes et les demandes sont identiques. Il donne l'exemple de l'infrastructure, des routes, de l'éclairage public, des dégâts des eaux : « vu notre position géographique, l'eau des pluies coulent des montagnes et se déversent en plein centre-ville ».

Les données collectées au premier trimestre 2019 montrent que la majorité des plaintes sont déposées par des hommes ; seules

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
--------	------	-----------	----------------------------------	-----------------------	--------------	--

10% des plaintes l'ont été par des femmes : « je pense que c'est dû au fait que dès qu'il y a un problème, la femme le rejette et laisse l'homme le gérer ».

Concernant les autorisations de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, le permis de bâtir, la plupart des demandes sont faites par des hommes. Les demandes faites par les femmes suivent le même traitement que celui réservé aux hommes avec le même respect de délai et de traitement du dossier.

Les demandes faites majoritairement par des femmes concernent les recrutements : les jeunes diplômées qui ont peur du privé et qui sont en quête d'un poste dans le public. Malheureusement, la municipalité, qui est limitée par son budget, n'a pas trouvé d'alternatives pour traiter cette demande.

Pour les offres d'emplois temporaires au sein de la municipalité, même si une typologie d'emploi est réservée aux hommes, la municipalité devrait considérer qu'il peut y avoir une réponse venant des femmes et des hommes : « la municipalité se doit d'accepter toutes les demandes sans considérer le sexe de la personne mais plutôt ses capacités à accomplir le travail demandé ».

Le président remarque que sur six chefs de services, la parité est effective. Le service d'état-civil est quant à lui composé par 80% de femmes et 20% d'hommes. Au niveau du parc, tous les employés sont des hommes et seule une femme y travaille.

Il n'y pas d'accès aux toilettes pour les citoyens que ce soit les hommes ou les femmes. Les toilettes sont réservées au personnel. L'architecture de la municipalité et sa conception n'offre pas de commodités.

La commission a pour projet de soutenir les femmes du district de Houamdia qui est composé principalement de terres agricoles. Un grand pourcentage des femmes qui y habite travaille les terres et y cultive les légumes au titre de petits propriétaires. Elles vendent des légumes sur les bords des routes et la commission voudrait les aider pour la mise en place d'abris ou de marché couvert.

Autres

Syndicat : les femmes comme les hommes ont participé à l'élection du bureau, les 7 premiers qui ont rassemblé le plus de voix sont 5 hommes et 2 femmes. L'une des premières actions du syndicat était de faire bénéficier les agents femmes et hommes d'une subvention pour la rentrée scolaire et les fêtes.

La syndicaliste précise que les salaires obéissent au même barème et qu'il n'y a pas de différences entre les femmes et les hommes.

**Programme pour un leadership municipal inclusif
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie
Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org